



**Association
Porte de l'Isère
Environnement**

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



Fait à Villefontaine, le 20 mars 2026

Objet : Compte-rendu de l'Assemblée Générale du 07/03/2026

à la Salle Banalisée de Champaret, 38300 Bourgoin-Jallieu, de 14h00 à 17h30.

La convocation à l'assemblée générale de l'APIE a été envoyée par courriel le 20 Février 2026, soit 15 jours minimum avant l'assemblée générale, conformément aux statuts. Il a été envoyé :

- aux adhérents de l'APIE à jour de cotisation (cotisation 2026)
- aux adhérents de l'APIE 2025 qui n'avaient pas encore ré-adhéré pour 2026

Il n'a pas été envoyé de courrier papier.

Cette convocation pointait vers une page du site web de l'APIE <https://apie-asso.net/documents-ag/> où les documents suivants étaient mis à disposition :

- Convocation avec ordre du jour,
- Bulletin pour Mandat AG et Candidature au CA,
- Rapport Moral 2025,
- Rapport d'activités 2025,
- Bilan financier 2025,
- Budget prévisionnel 2026,
- Délibération adhésions.

Pour ré-adhérer, il était proposé de se rendre sur HelloAsso : <https://www.helloasso.com/associations/association-porte-de-l-isere-environnement/adhesions/adhesion-apie-2026>

L'AG était convoquée sur l'ordre du jour suivant :

- Lyon Turin et Contournement ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise :
 - Présentation générale
 - Quels sont les enjeux locaux
 - La position de l'APIE
- Rapport moral
- Rapport d'activités
- Bilan financier 2025
- Budget prévisionnel 2026 et perspectives d'activités
- Délibération sur le montant des cotisations
- Élection du Conseil d'Administration



**Association
Porte de l'Isère
Environnement**

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



Convocation courriel :

Bonjour

Vous êtes convoqué à L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE de l'Association Porte de l'Isère Environnement (APIE) qui aura lieu cette année 2026 le samedi 07 mars à partir de 14h00 à la Grande salle banalisée de Champaret 35 Boulevard du Champaret 38300 Bourgoin-Jallieu

Vous trouverez votre convocation à l'AG (ordre du jour), un mandat de représentation en cas d'absence, un bulletin de candidature au CA et tous les documents de l'AG en suivant ce lien :

<https://apie-asso.net/documents-ag/>

En vous souhaitant bonne réception.

Cordialement

L'équipe de l'APIE

Après décompte des membres présents et des mandats d'après les registres signés en début d'AG :

Decompte AG 2026-03-07			
Inscrits	Inscrits	Voix / Inscrit	Voix
Total indiv	322	1	322
Total asso	3	3	9
Total inscrits			331
Votant	Représentés	Présents votant	Total voix
Total indiv	16	36	52
Total asso	3	0	9
Total votant			61
Soit représentation		18 %	
AG, pas de quorum			

Autres participants (sans droit de vote) : 5 salariés (Magali, Fanny, Thalie, Clément, Denis).

Il est rappelé que conformément aux statuts, l'assemblée générale ne nécessite pas de quorum. Les votes se font à la majorité des voix. Pour les activités passées, un quitus¹ est demandé, pour les résolutions à venir, une vote d'approbation pour la décision est demandé.

¹ Quitus = Décharge donnée à une personne de sa mission (gestion des comptes, ...). Voir définition CNRTL.



**Association
Porte de l'Isère
Environnement**

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



- **Accueil :**

Les participants sont accueillis, ils peuvent reprendre leur adhésions s'ils ne sont pas à jour de cotisation, et signent le registre de présence.

- **Introduction :**

Le président souhaite la bienvenue et remercie les participants. Il décrit l'organisation de la journée.

- **Lyon Turin et Contournement ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise :**

Ce premier point à l'ordre du jour débute par une présentation de V. Guerard à propos de la chronologie du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin. Ce travail s'appuie sur les archives des associations de protection de la nature (APIE, FRAPNA, FNE, Lo Parvi, ...) pour comprendre la construction des argumentaires vis-à-vis de l'évolution du projet. Nous résumons son intervention :

1990 : Le projet de liaison ferroviaire transalpine est présenté par SNCF. Principalement axé pour les voyageurs avec une nouvelle gare TGV à Montmélián. Le fret est abordé via la réalisation d'un nouveau tunnel transfrontalier sous le Mont Cenis.

1991 : Les élus s'inquiètent d'un manque d'information de la part de SNCF. Ils craignent que le TGV engendre « un massacre des sites et de l'environnement ». L'association "Observatoire du TGV" est créée pour rassembler les informations du projet à destination des élus.

1992 : La FRAPNA et l'ADTC envoient un courrier d'inquiétude auprès de la préfecture. Les associations élaborent un premier cadre de mesures pour protéger l'environnement (confluence Bourbre-Catelan, forêts d'intérêt écologique, piscicultures de St-Savin). La FRAPNA s'associe au projet pour défendre les enjeux environnementaux.

1995 : La contestation s'intensifie par une remise en cause de l'utilité sociale du projet la crainte des conséquences pour les générations futures.

1999 : Incendie du tunnel du Mont Blanc. Fermeture et déport du trafic routier en vallée de la Maurienne : 5000 camions par jour.

2001 : Dans ce contexte, FNE demande l'ouverture d'un débat public auprès de la CNDP sur les transports transalpins. Cette demande est rejetée.

2000-2010 : Les études se concrétisent sur le tunnel transfrontalier et cette section est déclarée d'utilité publique en 2007. La FRAPNA

Réf. :

Affaire suivie par :

V. Guerard

Statut :

Copie à :

PJ :



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine
04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



s'oppose à ce projet dont le coût est passé de 12 à 26 milliards d'euros, pour un résultat contestable.

2010-2013 : Le Conservatoire des espaces naturels formulent de nouvelles mesures sur l'APPB Bourbre-Catelan suite aux études sur la « section française » de Grenay à St. Jean-de-Maurienne (extension APPB, reméandrage des rivières, transformation agricole, financement du plan de gestion, ...). Par la suite, Lo Parvi et l'APIE contribuent à l'enquête d'utilité publique, en développant les enjeux environnementaux et sociaux au sein de la plaine du Catelan, ainsi que le stockage des matériaux excavés du tunnel Bourgoin-Ruy. Le projet est déclaré d'utilité publique en 2013, FNE et la FRAPNA engagent un recours auprès du Conseil d'État, mais qui rejette la demande.

2013-2023 : Le projet de « section française » est repoussé à l'horizon 2038 par le comité d'orientation des infrastructures (COI).

2023 : Le ministre des transports annoncent un engagement de 3 milliards d'euros de l'État et la reprise des études sur la « section française ».

2025 : La préfète de l'Isère organise une commission territoriale de concertation et SNCF présente son calendrier pour l'avant-projet détaillé (APD). Un problème est soulevé concernant le manque de foncier disponible pour les mesures compensatoires.

2026 : Les associations locales se réunissent pour agir en commun : écriture d'une lettre à la préfète, amendement des documents d'urbanisme, mise à jour du cadre des mesures de protection.

V. Guerard laisse ensuite la parole à J.P. Lhuillier pour qu'il présente l'actualité des enjeux, en tant que représentant FNE régional et national. Nous résumons son intervention :

Il faut tenir compte de l'ensemble des projets ferroviaires en cours sur le Nord-Isère et qui sont concomitants de la liaison Lyon-Turin : contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise, mise à 4 voies entre St-Fons et Grenay, création de la ligne tram-express de Lyon à Crémieu, projet de « RER métropolitain » à Lyon, Chambéry et Grenoble avec un terminus commun à St. André-le-Gaz. Chacun de ces projets est un investissement économique important, et il y a donc un arbitrage des financements à réaliser. FNE se positionne en faveur d'un investissement sur les réseaux existants. Mais il est impératif que les associations locales se positionnent à leur tour.

Il est précisé que le tunnel transfrontalier (ou tunnel de base) évite les rampes et permet aux trains d'aller plus vite. De plus la réalisation du tunnel a été assez peu contestée, car éloignée des zones habitées. Néanmoins il est reconnu que ce chantier provoque un fort impact sur l'eau.



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



J.P. Lhuillier estime que cette nouvelle ligne en Nord-Isère verrait circuler jusqu'à 200 trains de fret par jour « au pied de l'Isle d'Abeau ».

R. Borghi intervient en tant qu'élu local de l'Isle d'Abeau et membre du Collectif d'Élus Pour l'Utilisation du Réseau ferroviaire Existant (CEPURE). Nous résumons son intervention :

Il revient tout d'abord sur les sources de financement des études, à hauteur de 164 millions d'euros, essentiellement par l'Europe et des différentes collectivités. Pour l'instant aucun euro n'a été investi pour des travaux sur ce tronçon de Lyon à St. Jean-de-Maurienne. Le lancement des études environnementales argumentent en faveur de la prorogation de la DUP en 2028.

À l'heure actuelle, les élus ont été conviés à deux commissions territoriales de concertation. Mais R. Borghi évoque un sentiment de désintérêt pour le rôle de concertation au cours de ces réunions. Il explique par ailleurs que les sociétés de transporteurs routiers ne sont pas conviées aux discussions, et pourtant directement concernées par le projet.

La séquence Éviter Réduire Compenser (ERC) est également critiquée, puisqu'il s'agit aujourd'hui de « compenser » sans donner la priorité à l'évitement et la réduction des impacts. Les mesures compensatoires pourraient être revues à la baisse, passant d'un ratio « x2 » à « x0,5 ». La Chambre d'Agriculture de Savoie s'oppose vivement à ce projet ferroviaire, en refusant que les mesures compensatoires soient réalisées sur des parcelles agricoles.

À la suite de ce temps de présentation, M. Badet prend la parole pour demander une prise de position de la part de l'APIE sur le projet Lyon-Turin, et craint que l'association accompagne la destruction des milieux naturels. Une motion est proposée à l'assemblée générale – non inscrite à l'ordre du jour. *Le document est en annexe en fin de ce compte rendu.*

Des échanges de questions-réponses interviennent :

→ Quand est-il du tunnel transfrontalier aujourd'hui ? J.P. Lhuillier répond que les acteurs locaux, comme l'APIE, n'ont pas la légitimité pour arrêter ce projet de tunnel. Le rapport de force est disproportionné compte tenu des accords internationaux. Néanmoins, il est possible d'influer sur le tracé qui traverse le territoire Nord-Isérois. L. Schwartz précise que l'association peut conduire des actions en justice uniquement en lien avec son territoire, ce qui n'empêche pas de prononcer un désaccord sur le projet dans son ensemble.

→ Comment faire un transport de voyageur toutes les 15 minutes comme indiqué par J.P. Lhuillier sur le projet de « RER Métropolitain » ? J.P. Lhuillier répond qu'il est nécessaire de faire de nouvelles voies.



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine
04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



Il est précisé qu'un débat sur le Lyon-Turin ne peut se tenir aujourd'hui, compte tenu de l'ordre du jour et des impératifs de l'horaire à respecter.

La motion proposée est lue à haute voix. Cette dernière n'ayant pas été inscrite à l'ordre du jour et envoyée à l'ensemble des adhérents, il n'est pas possible d'organiser son vote aujourd'hui. Il est convenu de **convoquer une nouvelle assemblée générale en date du 25 avril 2026**, afin de mettre au vote une motion. Cette dernière pourra faire l'objet de modifications par ses auteurs jusqu'à la date d'envoi des convocations avec l'ordre du jour.

Le sujet de présentation du Lyon-Turin est clôturé pour cette assemblée générale.

- **Rapport moral**

Le rapport moral est rapidement décrit par le président, R. Curt.

Il explique en particulier les derniers événements concernant le rescrit fiscal adressé par l'APIE. Après la décision en notre défaveur par les services fiscaux, l'association a eu la possibilité de porter l'affaire devant le tribunal administratif. Bien que cette voie soit conseillée par l'avocat en charge d'accompagner l'APIE, le conseil d'administration a décidé, au cours de l'été 2025, de ne pas poursuivre davantage cette affaire de rescrit fiscal.

- **Rapport d'Activité**

En 2025, l'association a réuni 567 adhérents, dont 413 via ses ateliers d'auto-réparation. Avant de préciser le bilan des activités, les salariés sont invités à se présenter sur le devant de la scène : Magali Pivot, Fanny Richard, Thalie Veran, Clément Scherf et Denis Bach. Ils sont fortement applaudis par la salle.

Activités naturalistes

Le plan œdicnème et le projet agroforesterie se sont poursuivis sur l'année 2025. Une action envisagée sur Bonnefamille pour la plantation de haies en réponse aux impacts du ruissellement a été abandonnée, faute d'implication du monde agricole. Le projet de médiation castor s'est mis en place pour le compte de l'EPAGE, afin de mettre en œuvre des solutions en cas de conflits d'usage. Une Obligation Réelle Environnementale (ORE) a été signée entre l'APIE, NEOEN et la commune de St. Victor-de-Cessieu pour préserver et maintenir une parcelle de pelouse sèche, en compensation d'une centrale photovoltaïque.

Activités « vélo »

Les ateliers de Bourgoin-Jallieu et Villefontaine fonctionnent bien, avec la pérennisation du poste de Denis Bach et l'implication des mécaniciens bénévoles. En complément, des formations mécaniques ont été mises en place, mais peinent encore à trouver leur public. Le programme vélo-égaux a démarré pour deux ans, au début de l'année 2025 et a suscité un grand intérêt auprès des

Réf. :

Affaire suivie par :

V. Guerard

Statut :

Copie à :

PJ :



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



structures sociales locales. Cependant, les difficultés financières de la FUB entravent la continuité de ce programme à l'horizon 2027.

Animations naturalistes

Les animations sont toujours conditionnées par les saisons, la météo et les calendriers scolaires. En 2025, Magali et Elsa (jusqu'à son départ au cours de l'été) ont réalisé 196 animations. Néanmoins à l'horizon de l'automne 2026, les subventions du Conseil Départemental de l'Isère sont en baisses pour les projets « à la découverte des ENS », qui a, de plus, raccourci les délais pour le dépôt de dossiers par les enseignant-es.

Vie associative

Cette année 2025 a été marquée par l'absence de la Fête aux marrons. Cette situation aboutit à l'interrogation : comment redynamiser les actions bénévoles ?

Après ces présentations, le quitus est demandé pour le rapport moral et le rapport d'activité.

Le vote est réalisé à main levé en proposant dans l'ordre :

Qui est contre : 0 voix

Qui s'abstient : 0 voix

Qui est pour : tous les autres par défaut.

Les votes étant prises à la majorité relative des personnes présentes et représentées, **le quitus est donnée à l'unanimité pour le rapport moral et pour le rapport d'activité 2025 de l'APIE.**

- **Rapport Financier 2025**

Le trésorier, L. Schwartz, présente le rapport comptable de manière globale, et annonce un **déficit de vingt deux mille euros** (22'000 €) sur l'année 2025. Pour apporter des éléments de réponse à cette situation, il présente l'évolution des rapports financiers de 2023, 2024 et 2025. La répartition financière des recettes montre une légère augmentation des activités « vélo » et une baisse des activités « naturalistes ». Globalement, l'évaluation des trois dernières années montre une baisse des recettes pour des charges stables, ce qui nécessite des modifications structurelles pour inverser la tendance.

La trésorerie au 31/12/2025 permet d'absorber ce déficit sans mettre en péril le paiement des salariés ou des charges courantes. Néanmoins, L. Schwartz indique que l'association ne pourra pas absorber ce même déficit en 2026.

La valorisation des temps de bénévolat pour 2025 est estimée à trente mille (30'000 €) ou quarante mille euros (40'000 €).

Le vote pour donner quitus à la gestion financière de 2025 est réalisé à main levé en proposant dans l'ordre :

Qui est contre : 0 voix

Qui s'abstient : 0 voix



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



Qui est pour : tous les autres par défaut.

Les votes étant prises à la majorité relative des personnes présentes et représentées, **le quitus est donnée à l'unanimité pour le rapport financier 2025 de l'APIE.**

- **Budget Prévisionnel 2026**

Le trésorier, L. Schwartz, présente le budget prévisionnel pour l'année 2026. Ce budget équilibré s'élève à **deux cent six mille euros** (206'000 €). Il indique que ce budget prévoit en l'état actuel de trouver 26'000 € de recettes en divers projets au cours de l'année.

Questions :

Est-ce que les fonds à trouver sont comptabilise avec la charge de travail des salariés ? Magali Pivot apporte une réponse en indiquant qu'elle n'a pas de visibilité sur sa charge de travail à partir de cet automne, notamment dû aux incertitudes de l'appel à projet « à la découverte des ENS » par le Département de l'Isère.

Où en est le fond associatif ? L. Schwartz répond que la trésorerie est actuellement aux alentours de 42'000 €, et que l'association n'a aucune dette à son actif.

Le vote pour le Budget Prévisionnel 2026 est demandé à l'assemblée. Le vote est réalisé à main levé en proposant dans l'ordre :

Qui est contre : 0 voix

Qui s'abstient : 0 voix

Qui est pour : tous les autres par défaut.

Les décisions étant prises à la majorité relative des personnes présentes et représentées, **le Budget Prévisionnel 2026 est validé à l'unanimité.**

- **Délibération sur le montant des cotisations**

Le conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de délibérer sur l'augmentation des cotisations. Depuis 2016 le montant de la cotisation s'élevait à 25 euros pour le tarif normal et 15 euros pour le tarif réduit.

L'Assemblée générale fixe les nouveaux tarifs d'adhésions à :

- Tarif normal : 30 euros

- Tarif réduit 20 euros

Les nouveaux tarifs s'appliquent à compter du 8 mars 2026.

Question :



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



Faut-il être adhérent pour bénéficier des cours de vélo ? Clément Scherf répond que cela dépend du programme de financement. Par exemple le programme vélo-égaux ne nécessite pas d'adhésion, mais certains bénéficiaires adhèrent à l'association à la suite des cours. Pour des personnes sans ressources financières suffisantes, une boîte à dons solidaires est également disponible aux ateliers d'auto-réparation de l'association pour soutenir leurs adhésions.

Le vote pour l'augmentation des cotisations à compter du 8 mars 2026 est demandé à l'assemblée. Le vote est réalisé à main levée en proposant dans l'ordre :

Qui est contre : 0 voix

Qui s'abstient : 0 voix

Qui est pour : tous les autres par défaut.

*Les décisions étant prises à la majorité relative des personnes présentes et représentées, **les nouveaux tarifs d'adhésion sont validés à l'unanimité.** À compter du 8 mars 2026, le montant de la cotisation s'élève pour le tarif normal à 30 euros et pour le tarif réduit à 20 euros.*

• **Élection du CA :**

La liste des membres du CA 2025 est présentée. 3 membres du CA de 2025 ne se représentent pas cette année (Anne CHERRUAULT, Jean-Christophe MONGREDIEN, Tina ILC).

La liste des candidats au CA 2026 est présentée. 6 nouveaux membres se sont proposés avant l'AG : Corentin BONNARD, François CELLIER, Jean-Yves CHETAILLE, Fabienne SAINT-OLIVE, Marianne, SIRAMY, Lise ZARCOS.

Il est fait appel à l'assemblée pour savoir si d'autres personnes souhaitent rejoindre le CA. En l'absence de nouveaux candidats, il est demandé aux candidats du CA de se lever pour qu'ils soient « reconnus » par les membres présents. Les nouveaux membres se présentent rapidement.

Il est demandé si quelqu'un souhaite un vote secret (il est rappelé que l'élection des membres du CA se fait à main levée, sauf si un vote secret est demandé). En l'absence de demande, le vote est réalisé à main levée pour l'ensemble de la liste (en gras les nouveaux entrants)

Membres CA élus AG du 07 mars 2026	Nom
1	BONNARD Corentin
2	CHETAILLE Jean Yves
3	CURT Régis
4	FERRO Jean-Marc
5	CELLIER François



**Association
Porte de l'Isère
Environnement**

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine
04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



6	GUERARD Vincent
7	SAINT-OLIVE Fabienne
8	SCHWARTZ Laurent
9	SILVAN Bernadette
10	SIRAMY Marianne
11	THORNTON Christopher
12	VALENTIN Guy
13	ZARCOS Lise

Pour la liste des candidats au CA, un vote d'approbation est demandé à l'assemblée. Le vote est réalisé à main levée en proposant dans l'ordre :

Qui est contre : 0 voix

Qui s'abstient : 0 voix

Qui est pour : tous les autres par défaut.

Les décisions étant prises à la majorité relative des personnes présentes et représentées, **les 13 candidats de la liste au CA 2026 de l'APIE sont élus à l'unanimité.**

===== fin de l'AG à 17h30 =====

Annexe : Projet de motion sur Lyon-Turin

Projet de résolution concernant la future liaison Lyon-Turin

Dans un contexte de crise climatique et d'effondrement de la biodiversité, et devant la nécessité de réduire l'impact des transports, le ferroutage apparaît comme une solution à privilégier.

- Considérant l'existence d'une ligne de fret historique, rénovée entièrement entre 2002 et 2012 pour 1 milliard d'euros, mais utilisée aujourd'hui à 30 % de ses capacités, et pouvant permettre de transférer immédiatement les 2/3 des camions circulant sur la route.
- Considérant l'ancienneté de la DUP (2013) basée sur les perspectives d'augmentation des échanges de marchandises entre la France et l'Italie qui se sont avérées largement surestimées.
- Considérant les avis du Conseil général des Ponts et Chaussées (1998), de Cour des Comptes (2012), du conseil d'orientation des infrastructures (2018, 2023), privilégiant l'utilisation optimale de la ligne existante avant tout autre investissement



Association
Porte de l'Isère
Environnement

Parc de Fallavier
2 Rue de la Buthière
38090 Villefontaine

04 74 95 71 21
contact@apie-asso.net
www.apie-asso.net



- Considérant l'urgence des mesures à prendre pour la réduction des gaz à effet de serre, la durée du chantier (mis en route prévue en 2045 au plus tôt), et la durée d'amortissement de l'impact carbone du chantier (évaluée de 25 à 50 ans par la Cour des comptes de l'Europe en 2020)
- Considérant les impacts irréversibles sur les milieux naturels, les terres agricoles et la ressource en eau (sources, nappes et zones humides)
- Considérant le budget nécessaire à la réalisation du Lyon Turin au détriment de toutes les autres infrastructures ferroviaires nécessitant des investissements urgents, notamment sur notre territoire (SERM Lyonnais, CFAL Nord, Mise à 4 voies Grenay-Saint Fons) et considérant l'explosion des coûts du projet (+127 % selon la Cour des Comptes de l'Europe en 2026)
- Considérant la pression foncière sur notre territoire rendant impossible la mise en place de réelles mesures compensatoires

L'APIE, réunie ce jour en assemblée générale ordinaire, demande que les études et projections ayant servi de base à la Déclaration d'Utilité Publique de 2013 soient réétudiées pour tenir compte du contexte actuel.

Au regard des éléments évoqués ci-dessus, l'APIE exprime son opposition à la poursuite du projet du deuxième Lyon-Turin tel que projeté à ce jour.

===== fin du compte rendu =====

Réf. :

Affaire suivie par :

V. Guerard

Statut :

Copie à :

PJ :